



GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES RISQUES**



CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 1

MESSAGE :

- Si vous êtes trop éloigné de votre domicile, faire le choix d'un hébergement de proximité ou d'un centre d'accueil mis à disposition par la commune.
- Démonter les installations aériennes, échafaudages...
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité.
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués.
- Arrêter toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale deux heures avant le passage estimé en alerte cyclonique de niveau 2.
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale.
- Abriter les animaux domestiques.
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées.
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnets de vaccination, cartes de groupes sanguin) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau.